

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150521-2015_A070-DE
Date de télétransmission : 02/06/2015
Date de réception préfecture : 02/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 MAI 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A070

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/SCOT - Délibération cadre pour les participations de la CPA aux opérations inscrites au CPER 2015-2020

Le 21 mai 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, Place Louis Philibert au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 mai 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BASTIDE Bernard – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à PAOLI Stéphane – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BASTIDE Bernard – FILIPPI Claude donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – FREGEAC Olivier donne pouvoir à TALASSINOS Luc – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LAFON Henri donne pouvoir à PELLENC Roger – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PIZOT Roger donne pouvoir à CHARRIN Philippe – PROVITINA-JABET Valérie donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – ROLANDO Christian donne pouvoir à TAULAN Francis – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – TERME Françoise donne pouvoir à BOUDON Jacques – ZERKANI Karima donne pouvoir à BERNARD Christine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – CALAFAT Roxane – CHARDON Robert – GARELLA Jean-Brice – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

03_1_03

CONSEIL DU 21 MAI 2015

Rapporteur : Joël MANCEL

Co-rapporteurs : Jean-David CIOT

Guy BARRET

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT

Objet : Délibération cadre pour les participations de la CPA aux opérations inscrites au CPER 2015-2020

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Plan État-Région 2015-2020, les Communautés d'Agglomération et Urbaines sont associées au processus. Lors du précédent CPER 2007-2013, la Communauté du Pays d'Aix avait déjà mobilisé des moyens pour influencer les décisions de l'Etat et de la Région dans les investissements relatifs aux universités et au développement du ferroviaire sur son territoire. Il convient de poursuivre cette stratégie et de confirmer des engagements pour permettre la réalisation des opérations. C'est l'objet de cette délibération cadre qui établit des principes d'intervention, considérant qu'il appartiendra à l'assemblée délibérante d'en autoriser le financement par opération, au vu des dossiers déposés par les maîtres d'ouvrages.

Exposé des motifs :

L'élaboration du nouveau Contrat de Plan Etat-Région, pour la période 2015-2020, arrive à son terme et il est prévu son adoption par l'assemblée plénière du Conseil Régional PACA fin-mai 2015.

L'Etat ayant défini cinq axes d'intervention thématique, ses services en région et ceux du Conseil Régional ont produit des contributions stratégiques permettant de définir la déclinaison locale de ces axes. La Communauté du Pays d'Aix avait fait entendre sa voix sur

les enjeux de son territoire, à travers une contribution présentée au Bureau du 17 juillet 2014 et qui a été transmise à l'État et la Région.

Depuis, la concertation s'est poursuivie sur la programmation des opérations relevant des volets mobilité multimodale, enseignement supérieur et recherche. Dans le cadre des échanges techniques, puis politiques, la Communauté du Pays d'Aix a fait valoir ses priorités pour les opérations concernant son territoire, celles-ci se retrouvant dans le document conjoint du Préfet et du Président de Région, transmis à la CPA le 13 février 2015.

Sur le volet mobilité multimodale, les priorités de la CPA ont été intégralement prises en compte, à savoir :

- la poursuite de la modernisation de la ligne ferroviaire Aix-Marseille avec l'étude des haltes proposées par la CPA,
- l'augmentation de la capacité de la ligne ferroviaire des Alpes,
- la réouverture au service voyageur de la ligne ferroviaire Aix-Étang de Berre,
- l'allongement des quais de la gare VAMP en lien avec le projet CAP HORIZON,
- les opérations en lien avec le réseau routier et autoroutier de l'État, avec l'aménagement de l'échangeur des Trois-pigeons, le réaménagement de l'échangeur RD14/RN296 (échangeur de Puyricard), la résorption des « points noirs bruit » sur le territoire de la CPA, et la mise en place des couloirs bus à l'approche de notre agglomération.

Concernant le volet enseignement supérieur et recherche, on peut noter que l'ensemble des projets proposés par l'État et la Région, entre bien dans les priorités énoncées par la CPA dans les phases préparatoires, notamment :

- la restructuration de l'IAE,
- la création du pôle de formation et de recherche en droit au Collège des Prêcheurs,
- le développement des formations scientifiques et de la recherche avec la restructuration du site de Montperrin, la halle technologique CIRENE de l'Arbois, et un hall d'essai Bio-Inspired Mechanical de l'IUT,
- la création d'un pôle musique sur Aix-en-Provence sur le site Jules Isaac,
- la création de logements étudiants avec le CROUS à la Pauliane et sur la Constance,
- le projet MEDIATEAM dans le cadre de la modernisation de l'ENSAM,
- la Cité des Energies.

La participation de la CPA aux financements de ces opérations est déterminante pour leur réalisation, comme en 2007 pour le précédent CPER. Il est donc nécessaire de prendre position sur les montants aux différents projets inscrits au CPER, au vu du protocole État-Région et d'une éventuelle prise de position de la nouvelle assemblée départementale issue des prochaines élections.

Au stade actuel de la concertation, ces engagements devraient porter sur les montants suivants :

- sur le volet mobilité multimodale, neuf opérations sont inscrites pour un montant global de **414,2 M€**, dont 57,2 M€ sur le routier et 357 M€ sur le ferroviaire, la proposition d'une participation d'au moins **42,65 M€**, dont 6 M€ sur le routier et 36,65 M€ sur le ferroviaire, représenterait 10,29 % du financement,

- sur le volet enseignement supérieur, cinq opérations avec l'AMU et celle de l'ENSAM ont été retenues pour un montant global de **27,15 M€**, la proposition d'une participation est de **11,45 M€**, soit 42,17 % du financement.

- sur le volet recherche, sur la programmation proposée par l'État, quatre opérations concernant le territoire de la CPA pour un montant global de 48,764 M€, actuellement seule la Cité des Énergies avec un coût de **23,2 M€** implique la participation de la CPA pour un montant de **3 M€**,

- sur le logement étudiants, l'opération des 256 logements sur la Pauliane va pouvoir être réalisée notamment grâce à un apport hors CPER de la Région sur son enveloppe Plan campus, ce seront **12 M€** de travaux qui sont programmés au titre du CPER. Plus globalement 456 logements sont prévus au CPER sur Aix-en-Provence, la CPA reconduit une aide de **3,2 M€** notamment pour lancer un premier programme sur la Constance.

En synthèse, ce seraient donc **60,30 M€** que la CPA apporterait en cofinancement de **476,55 M€** d'investissements sur son territoire, démontrant ainsi l'effet levier de ses interventions qui représentent 12,65% de l'effort public dans le cadre de ce contrat.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité en date du 8 avril 2015 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 avril 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la participation au financement des opérations inscrites au CPER 2015-2020 pour un montant global de soixante millions trois cent mille Euros (60,30 M€);
- **AUTORISER** Madame le Président à signer toute convention dans le cadre de la mise en œuvre du CPER ;
- **DIRE** que les AP/CP nécessaires à ces engagements seront ouvertes à la demande des services gestionnaires des politiques sectorielles correspondantes.

VOLET MOBILITE DURABLE

	<i>Intitulé de l'opération</i>	Coût total de l'opération	Participation proposée de la CPA sur le TTC
1	Echangeurs A51/RD59 et RD14/RN296	20 000 000 €	3 000 000 €
2	Résorption points noirs bruit	8 000 000 €	1 000 000 €
3	Modernisation Aix-Marseille 4 TER	185 000 000 €	18 500 000 €
4	Modernisation Aix-Marseille Opérations connexes dont halte + 3^e phase	15 000 000 €	1 500 000 €
5	Etudes réouverture Aix-Etang de Berre	8 000 000 €	1 600 000 €
6	Travaux réouverture Aix-Etang de Berre	87 000 000 €	8 700 000 €
7	Augmentation de capacité ligne des Alpes	60 000 000 €	6 000 000 €
8	A7/A51 Voies bus sur Autoroute	29 200 000 €	2 000 000 €
9	Allongement des quais de la gare VAMP	2 000 000 €	350 000 €
	TOTAL	414 200 000,00 €	42 650 000,00 €

VOLET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Intitulé de l'opération	Coût total de l'opération	Participation proposée de la CPA en € sur le TTC
Restructuration du Site Jules Isaac Aix en Provence pour l'accueil de formations	4 900 000 €	3 900 000 €
Restructuration de IAE à Aix Puyricard	4 100 000 €	1 800 000 €
Opération double : - Développement des enseignements en sciences sur Montperrin Et - création d'un Pôle de formation et de recherche judiciaires sur Aix en Provence	7 500 000 €	3 500 000 €
CIRENE Développement du Pôle environnement de l'Arbois par l'installation de structures liant la Recherche (Laboratoires) et l'enseignement professionnel.	1 650 000 €	550 000 €
Construction d'un hall d'essai en Bio-Inspired Mechanical Design sur le site Gaston Berger au sein de l'IUT, projet de recherche participant au projet Henri Fabre	400 000 €	200 000 €
ENSAM : Projet MEDIATEAM dans le la cadre de la continuité de la Modernisation du centre des Arts et Métiers	8 600 000 €	1 500 000 €
TOTAL	27 150 000 €	11 450 000 €
Construction logements CROUS	12 000 000 €	3 200 000 €
Cité des Energies	23 200 000 €	3 000 000 €

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace/SCOT - Délibération cadre pour les participations de la CPA aux opérations inscrites au CPER 2015-2020

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



29 MAI 2015